

**COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS**  
**Conseil Municipal du mardi 2 juillet 2024 à 19h**

**Date de convocation : 27 juin 2024**

**Convoqués et présents :** Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire

Mr Alain BOURDET, Mme Emilie LEFEBVRE, Mme Géraldine ARNOULD, adjoints

Mr Francis JAMMES, conseiller délégué

Mmes Nathalie BRUNET, Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Mrs Michel ARNAUDET, Didier GAYA, Florian LAFLORENCIE, conseillers municipaux

**Excusés ayant donné procuration :** Mme Amélie VERGNE à Mr Francis JAMMES  
Mr Stéphane DEVEZ à Mme Stéphanie ROUSSIES

**Absent :** Mr Jean-François GUERRAND

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2024
2. PLUI-H : avis à émettre
3. Aménagement de l'avenue Jean Lurçat : approbation du projet et lancement des demandes de subventions
4. Tarifs cantine et garderie pour l'année scolaire 2024/2025
5. Système de régulation du chauffage / climatisation du foyer rural : devis entreprise Froid et Machines
6. Réfection du court de tennis : choix de l'entreprise et demande de subventions
7. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies
8. France Ruralités Revitalisation
9. Questions diverses

**Le quorum :** avec 12 présents, le quorum est atteint

**Secrétaire de séance :** Mr Michel ARNAUDET

**1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2024**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. PLUI-H : avis à émettre**

Mr Alain BOURDET rappelle la genèse de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat.

La communauté de communes Cauvaldor a lancé l'élaboration d'un PLUi-H en 2015 suite au vote de la loi NOTRe. La loi Climat et Résilience de 2021 a intégré la ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et est venue renforcer la loi NOTRe. Pour résumer, cette loi de 2021 a un double objectif : réduire de moitié le rythme d'artificialisation nouvelle entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente et atteindre d'ici à 2050 une artificialisation nette de 0 %.

Véritable document de planification, le PLUi-H étudie le fonctionnement et définit les objectifs et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et le formalise dans des règles d'utilisation des sols.

Les pièces constitutives du PLUi-H sont :

- **Le rapport de présentation** qui expose le diagnostic du territoire, analyse l'état initial de l'environnement, de la consommation foncière et justifie les choix d'aménagement du projet de territoire

- **Le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui définit un projet politique sur les 10 prochaines années et exprime les grandes orientations de l'aménagement du territoire souhaitées par les élus et concertées avec la population
- **Les orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** qui définissent les conditions d'aménagement portant sur des secteurs à enjeux
- **Le programme d'Orientations et d'Actions (POA)** qui prévoit toutes les actions et dispositifs à mettre en place en faveur de la politique habitat
- **Le règlement** : règlement écrit et règlement graphique (zonage) qui déterminent les règles d'utilisation des sols
- **Les annexes**

Mme la Maire indique que le conseil municipal doit prendre aujourd'hui connaissance des trois documents réglementaires (zonage, règlement écrit et OAP sectorielles de niveau 1) et doit délibérer avant le 22 juillet 2024.

Il est rappelé que le PLUi-H porte l'ambition forte d'accueil de 3 150 habitants sur les 10 prochaines années et doit répondre aux contraintes fixées par les lois et textes en vigueur.

Constats :

- Près de la moitié des logements ont été construits avant 1975
- Vieillesse de la population qui engendre une mortalité dépassant les arrivées de population (notamment les communes pôles comme Souillac et St Céré)
- Baisse démographique importante ces 10 dernières années due au vieillissement et aussi à la difficulté à s'installer sur place par manque d'offre
- 21% des logements sont en précarité énergétique
- 12 % de logements vacants
- Un parc de logements locatifs insuffisant

Sur les 10 dernières années 700 ha ont été consommés sur Cauvaldor. Il reste désormais sur le périmètre de la communauté de communes 350 ha à consommer pour tous les types d'urbanisation (habitat, activités, infrastructures et équipements).

Quelques chiffres concernant plus particulièrement notre commune :

Le nombre d'hectares disponibles et constructibles pour notre commune : 3.30 ha.

Les 10 dernières années ce sont 43 PC qui ont été déposés.

Le PLUi-H nous donne un objectif de 38 logements neufs pour les 10 prochaines années.

A la date d'hier déjà 40 communes ont validé le PLUi-H, certaines avec remarques ou recommandations.

Le PLUiH est un point d'équilibre à l'instant T entre les textes en vigueur (l'Etat) et le développement du territoire et il n'est pas figé dans le temps.

Si le PLUi-H n'était pas voté en l'état Il faut savoir que le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), en cours de révision (pour fin 2024), restreindrait encore davantage nos marges de manœuvre (-50% de la surface allouée soit 1.65 ha seulement).

Mme Géraldine ARNOULD demande si le principe de la ZAN s'applique à tout le territoire français ; en effet chaque nouveau document d'urbanisme y est soumis.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur le projet de PLUi-H élaboré par Cauvaldor.**

### **3. Aménagement de l'avenue Jean Lurçat : approbation du projet et lancement des demandes de subventions**

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé par délibération en date du 28 février 2024 de valider sur le principe l'aménagement de l'avenue Jean Lurçat. Elle présente le plan établi par le bureau d'études faisant apparaître les dernières modifications apportées. Le nouveau chiffrage du projet s'élève à la somme de 448 833,50 € HT avec en plus l'option de prestations supplémentaires à hauteur de 8 360 € HT pour la pose éventuelle de potelets au niveau du virage en face de la mairie.

Le Département a validé sa prise en charge du nouveau chiffrage correspondant à la couche de roulement pour la somme de 65 142,50 € HT.

Des subventions pourront être sollicitées auprès de l'Etat (30%), du Département avec les amendes de police ou le FAST, de la Région (15%), de la Communauté de Communes.

La consultation des entreprises pourrait intervenir en novembre et les travaux débuter en tout début d'année 2025.

Mme Emilie LEFEBVRE est d'avis que, malgré les pénalités que la commune a dû régler en 2021 pour annuler le projet précédent qui s'élevait à plus d'un million d'euros, il était nécessaire de relancer un projet plus modeste qui répondait toutefois aux impératifs de sécurité et de gestion des eaux pluviales.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- de valider le projet d'aménagement de l'avenue Jean Lurçat pour la somme de 448 833,50 € HT avec option fourniture de potelets pour 8 360 € HT.
- de donner délégation à Mme la Maire pour solliciter les subventions auprès de l'Etat, la Région, le Département et CAUVALDOR.
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

#### **4. Tarifs cantine et garderie pour l'année scolaire 2024/2025**

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs cantine et garderie sont décidés par le conseil municipal.

Elle indique que 13 159 repas ont été servis cette année scolaire 2023/2024, pour un prix de revient de 4,96 €, toutes charges comprises (coût matières premières, frais de personnels, énergie ...).

La loi Egalim invite les cantines à proposer 50 % de produits de qualité et durables (local) et 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Nous en sommes très proches cette année (46% local et 21 % bio) et notre cuisinier doit être félicité pour ses efforts, la qualité des repas est plébiscitée et le prix de revient est très raisonnable. Mme Emilie LEFEBVRE ajoute que la Centrale d'Achat que nous utilisons nous permet de faire des économies sur certains produits tout en continuant à acheter en local.

La commission des finances s'est réunie et, après étude des différents coûts, propose d'augmenter de 0,10 € les tarifs de la cantine et de maintenir les tarifs de garderie.

Un débat s'engage sur l'impact d'une augmentation de 0,10 €. Mr Florian LAFLORENCIE calcule que la hausse équivaldrait à 1,60 € pour un mois complet.

Mme Sandie CASSAN alerte sur l'hypothèse d'une baisse des effectifs qui impacterait automatiquement le prix de revient car une partie des charges est fixe (le coût-agent, les fluides...).

Mme la Maire informe que nous déplorons peu d'impayés, et rappelle que les personnes en difficulté peuvent se manifester et être orientées vers une assistante sociale pour une aide ponctuelle.

Mme Emilie LEFEBVRE et Mr Michel ARNAUDET ne prennent pas part au vote car ils sont directement concernés par le service de cantine.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de fixer les tarifs de la cantine et garderie pour l'année scolaire 2024-2025 :

##### **CANTINE**

- Forfait journalier enfants St Laurent : 3,90 €
- Forfait journalier enfants hors commune : 4,40 €
- Ticket enfants St Laurent + personnel : 4,40 €
- Ticket enfants hors commune : 4,90 €
- Ticket enseignants + invités : 6,00 €

##### **GARDERIE**

- Forfait journalier : 2 €
- Ticket à la journée : 4,80 €

- d'autoriser Mme la Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

#### **5. Système de régulation du chauffage/climatisation du foyer rural : devis entreprise Froid et Machines**

Mr Didier GAYA rappelle à l'assemblée que le chauffage réversible du foyer rural a été changé en 2023 par l'entreprise Froid et Machines suite à un orage. Il s'avère que cette installation n'est pas pleinement satisfaisante car le système ne peut être basculé en mode chauffage ou climatisation sans l'intervention du fournisseur.

Un devis a été demandé afin que le système soit modifié, de façon que le changement de températures puisse être actionné directement par la commune.

L'entreprise propose qu'un automate soit placé dans le coffret électrique, sous clé ; une console accessible avec un code permettrait aux locataires de modifier la température dans une limite donnée.

Mme Sandie CASSAN insiste sur la nécessité d'avoir un contrat de maintenance pour ce nouveau matériel.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- de valider le devis de Froid et Machines du Haut Quercy pour la somme de 6 859.68 € HT soit 8 231.62 € TTC.
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer le devis et toutes pièces nécessaires à cette décision.

## **6. Réfection du court de tennis : choix de l'entreprise et demande de subventions**

Mr Alain BOURDET rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé d'entreprendre des travaux de réfection sur le court de tennis qui est très dégradé. Plusieurs devis ont été demandés.

Le sol sera totalement remplacé par une dalle de béton poreux, le grillage, les poteaux ainsi que le filet seront changés ; un filet pare ballons sera également mis en place comme celui du city park.

Un règlement d'utilisation du terrain est en cours de préparation. Un système de fermeture et ouverture automatique pourrait être mis en place.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- de valider le devis de l'entreprise Sud Environnement de Bressols (Tarn et Garonne) pour la somme de 41 150 € HT soit 49 380 € TTC,
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter des subventions auprès du Département (FAST 20 %) et de la Région (FRI 30 %),
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer toutes les démarches administratives en lien avec cette décision.

Concernant les travaux à l'école (Pac Air / Air, panneaux photovoltaïques, éclairages led), Mme la Maire rappelle que des subventions seront demandées auprès du Département, de la Région et de la Communauté de Communes. Le Département conditionne l'octroi de subventions à des éléments supplémentaires : un dispositif de récupération des eaux de pluie et un effort de désartificialisation du sol dans la cour de l'école.

## **7. Demande d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies**

Mme la Maire rappelle qu'en 2021 nous avons délibéré pour intégrer le marché lancé par Territoire d'Energies du Lot pour l'achat groupé d'électricité. Suite à la pandémie les marchés se sont emballés, envolés même et les prix ont explosé. Nous avons eu alors la possibilité de ne pas finaliser notre intégration et la commune de Saint Laurent les Tours est restée affiliée aux TRV d'EDF (Tarifs Réglementés de Vente).

Ces TRV constituent une sorte de bouclier énergétique, mais depuis 2021 ils ont quand même continué d'augmenter. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 on constate une hausse de + 106,88% HT des TRV, hausse toutefois limitée à 15% en moyenne grâce au bouclier tarifaire auquel nous sommes heureusement éligibles.

On s'interroge toujours sur la date de fin des TRV qui est annoncée mais pas confirmée ; cette fin des TRV implique que la commune devra alors formellement mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie.

Mme la Maire insiste sur le fait qu'il serait extrêmement complexe pour la commune de mener seule un marché public de l'électricité ; l'adhésion au groupement de commande de TE46 est infiniment plus simple.

Toutes les communes adhérentes sont aujourd'hui sollicitées par TE46 pour un nouvel accord cadre qui débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Voici les tarifs actuels du groupement de commande pour 2024 pour les compteurs < 36 kVA :

### **Eclairage Public :**

- Abonnement : 0,00 €/an
- Prix fourniture : 5,55 cts€/kWh (14,35 c€ actuellement)

### **Bâtiments :**

- Abonnement : 25,80€/an
- Prix fourniture :
  - o Tarif base : 15,64 cts€/kWh

- Heures pleines : 16,01 cts€/kWh
- Heures creuses : 8,54 cts€/kWh
- Heures pleines hiver : 23,93 cts€/kWh
- Heures creuses hiver : 20,67 cts€/kWh
- Heures pleines été : 8,05 cts€/kWh
- Heures creuses été : - 4,26 cts€/kWh

Ces tarifs sont globalement inférieurs de 20% par rapport au TRV.

Pour 2025 il est prévu une baisse de ces tarifs d'environ 20% ; pour 2026 nous ne pouvons pas donner d'indication à ce jour.

Mme la Maire explique comment se composent les frais d'énergie : fourniture, distribution et taxes.

Exemple de facture pour l'ensemble des bâtiments publics, pour 2 mois, d'un montant de 3 761€ qui se détaille ainsi :

- Fourniture 3 112.78 €
- Taxes et contributions 58.34 €
- TVA à 5.5 et 20 : 590 €

Actuellement, avec les TRV nous avons deux types de factures sur la commune : l'éclairage public avec un abonnement qui varie en fonction de la puissance et les bâtiments avec un abonnement d'environ 39€ par mois.

Mme Géraldine ARNOULD s'inquiète du risque à s'engager pour plusieurs années avec le groupement de commandes, sans que l'on connaisse à l'avance l'évolution des tarifs. Mme la Maire dit à nouveau la complexité pour une commune à mettre en place un marché public pour mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour finaliser l'adhésion au groupement de commande d'achat d'énergies, et donne tous pouvoirs à Mme la Maire pour signer les documents y afférents.**

## **8. Possibilité d'exonérations fiscales liées au zonage « France Ruralités Revitalisation »**

Mme la Maire explique qu'une réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), adoptée en loi de finances pour 2024 (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024), fixe un nouveau zonage appelé France Ruralités Revitalisation (FRR). Ce zonage a pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires ruraux.

Les professions libérales, notamment médicales et paramédicales, restent éligibles à des exonérations. Les organismes d'intérêt général continueront à bénéficier du dispositif dans les mêmes conditions que précédemment et le régime applicable pour les recrutements antérieurs au 1<sup>er</sup> novembre 2007 est maintenu.

Enfin, France Ruralités Revitalisation apporte un soutien renforcé aux collectivités : majoration de dotation globale de fonctionnement avec une bonification de 30 % de la fraction bourg-centre et de 20 % de la fraction péréquation de la dotation de solidarité rurale, facilitation d'ouverture d'offices, bonification de la dotation France Services, majoration de dotation au titre de la péréquation postale, exemption du supplément de loyer de solidarité.

Avec cette réforme, notre commune passe de la ZRR à la FRR, comme la totalité des communes du Lot.

En clair, les entreprises qui viennent s'implanter sur nos territoires (créations ou reprises) pourront bénéficier d'exonérations fiscales et sociales : exonérations d'impôts sur les bénéfices, de Cotisation Foncière des Entreprises et de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Toutefois, pour ces deux derniers impôts, les collectivités doivent décider par délibération si elles mettent en place cette exonération ou pas. Pour la CFE, c'est CAUVALDOR qui décide et pour la TFPB, c'est à la commune de délibérer avant le 19 septembre 2024.

Il est proposé aux membres du conseil d'y réfléchir et d'en délibérer à la prochaine réunion du conseil municipal.

## 9. Questions diverses

### Compte-rendu des actions du CIAS

Mme Ginette GINESTE siège aux réunions du CIAS au nom de la commune et présente un rapide compte-rendu des actions du CIAS, qui se réunit environ une fois par trimestre :

- Services à la population
- Dispositif Mona Lisa en faveur des personnes isolées ou âgées. Ce dispositif fonctionne bien sur le Ségala Limargue, il reste à développer sur St Céré
- Salon virtuel de la Santé
- Projets immobiliers : maison de Santé de Sousceyrac avec 10 soignants, Maison de Santé de Vayrac en cours, agrandissement de la Maison de Santé de St Céré
- Option Santé au lycée avec des bourses octroyées aux étudiants par Cauvaldor ; cette opération fait des émules, le lycée Clément Marot de Cahors vient de mettre en place une filière santé
- Ateliers prévention contraception

### Point sur les travaux en cours

Mr Francis JAMMES indique que les travaux de voirie rue des Coteaux sont en cours, la couche de préparation est terminée, un devis est attendu pour relever les bouches-à-clé, la couche de finition est prévue pour la fin du mois. Les travaux sont réalisés par la Société TPJ, titulaire du marché pour Cauvaldor.

Les travaux au logement de Crayssac sont bien avancés, les sols et les peintures sont achevés, la cuisine devrait être posée la semaine prochaine.

### Divers

Mr Alain BOURDET indique que les mange-debout qui ont été commandés pour le Foyer rural doivent être livrés jeudi prochain.

Mme Joëlle SABATIE informe qu'elle a reçu un SMS frauduleux impliquant la commune dans la pose de panneaux solaires ; elle suggère qu'une communication soit faite (PanneauPocket ou bulletin municipal) pour rappeler aux administrés qu'il ne faut jamais cliquer sur un lien contenu dans un SMS dont l'auteur n'est pas identifié ou paraît douteux.

Les enfants de l'Ecole primaire de St Céré ont envoyé un message de remerciement sous forme de dessin pour l'aide qui leur a été accordée par la municipalité à l'occasion de leur voyage scolaire à Toulouse

Prochain conseil municipal : en septembre.

Fin de la séance : 21h30.

Vu la Maire,  
Stéphanie ROUSSIES

Vu le secrétaire,  
Michel ARNAUDET